



Le mythe du Québec raciste

Par [Nadia Alexan](#)

Mondialisation.ca, 02 août 2019

[Le Devoir \(opinion\)](#)

Région : [Le Canada](#)

Thème: [Histoire, société et culture](#)

Analyses: [LE QUÉBEC](#)

Les accusations de racisme portées contre le peuple québécois dans la foulée du projet de loi 21 sur la laïcité de l'État sont fort mal fondées. Au contraire, l'histoire de ce peuple minoritaire en Amérique du Nord témoigne d'une ouverture et d'un rapprochement exemplaires envers les communautés culturelles.

Historiquement, les Canadiens français se sont distingués dès le départ par leur métissage avec les Amérindiens. Ils doivent entre 1 et 2 % de leur patrimoine génétique aux Amérindiens. Ce « mélange » rendrait compte de leur amour de la nature et de la liberté, de leur sensibilité sociale-démocrate, de leur recherche de la consultation, du consensus et du compromis, de leur goût de la médiation, et de leur aversion pour les divisions et les conflits.

Le rôle humanitaire du Québec sur le plan international témoigne de l'accueil et de la générosité de ce peuple hospitalier envers les immigrants. Déjà, en 1978, le gouvernement du Québec avait été le premier en Occident à accueillir les réfugiés indochinois (les *boat people*). D'ailleurs, l'opération de parrainage des réfugiés a connu un succès remarquable dans 192 villes et villages du Québec. De plus, la solidarité des Québécois avec la lutte du peuple salvadorien est bien connue.

Il faut se rappeler que c'est au Québec que le premier député d'origine juive dans l'histoire du Canada et de tout l'Empire britannique, Ézékiel Hart, a été élu en 1807, pendant que l'université McGill refusait les étudiants juifs. C'est au Québec également que Jean Alfred, un Haïtien, fut le premier Noir à être élu député, dans le comté de Papineau sous la bannière du [Parti québécois](#). Et au chapitre des immigrants clandestins, le Québec a fait preuve de souplesse et d'humanité.

Dans le cadre des programmes de 1976 et de 1978, le Québec a accepté 40 % des réfugiés voulant fuir la guerre civile libanaise. Il ne faut pas oublier, non plus, la générosité des Québécois qui ont tenté de soulager les victimes des tremblements de terre en Italie en 1980.

Il faut souligner, notamment, les efforts de Gérald Godin, ministre des Affaires culturelles au sein du gouvernement de René Lévesque, d'instaurer le Programme d'enseignement des langues d'origine en guise de rapprochement avec les communautés interculturelles.

Ces mesures témoignent de la bonne volonté de gouvernements québécois successifs de tendre la main aux groupes ethniques et de les accommoder pour s'assurer de leur épanouissement.

Pourtant, on nous accuse de racisme pour avoir promulgué la loi sur la laïcité.

Cependant, l'ancien mufti de Marseille, l'islamologue Soheib Bencheikh nous prévient : « En défendant le droit des éléments les plus réactionnaires d'imposer leur interprétation de la religion, cet Occident tout pétri de bonnes intentions — et armé de chartes en tout genre — sape la lutte que mènent à l'interne les éléments plus progressistes de la communauté musulmane. »

L'intellectuel en veut pour preuve le débat sur le voile. « Bien sûr, il faut accorder les libertés à tout le monde, notamment s'il s'agit de la liberté de conscience. Mais est-ce que le voile, la burqa, le niqab, sont des problèmes de conscience et de spiritualité ? Ne s'agit-il pas plutôt de l'étendard avant-gardiste d'une idéologie conquérante qui utilise les libertés offertes en Occident — laïcité, liberté religieuse, etc. — comme un cheval de Troie pour s'imposer peu à peu ? »

Ainsi, les accusations de racisme, de xénophobie et d'intolérance contre le peuple québécois ne tiennent pas la route. Comme le disait souvent René Lévesque : « La marque d'une société civilisée se traduit dans la façon dont elle traite ses minorités. »

Les signes religieux sont des symboles d'un prosélytisme politique qui n'a rien à faire avec la religion. Demander aux fonctionnaires et aux enseignants en position d'autorité de ne pas porter de signes religieux pendant les heures de travail assure la neutralité et l'impartialité de l'État. La laïcité est tout le contraire du racisme et de la discrimination. C'est l'illustration même du principe de l'égalité et de la liberté de conscience. Il ne faut pas acquiescer à l'obscurantisme et à la misogynie au nom d'une ouverture à la diversité.

Les groupes ethniques ont tout à gagner à vivre en harmonie avec la majorité francophone au lieu de freiner les aspirations légitimes des Québécois.

Nadia Alexan

La source originale de cet article est [Le Devoir \(opinion\)](#)
Copyright © [Nadia Alexan](#), [Le Devoir \(opinion\)](#), 2019

Articles Par : [Nadia Alexan](#)

Avis de non-responsabilité : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexactes.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site [Mondialisation.ca](#) sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de [Mondialisation.ca](#) en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez : media@globalresearch.ca

[Mondialisation.ca](#) contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation.

Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si

vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: media@globalresearch.ca